maghrebemergent

- Hassan Haddouche
- vendredi 11 septembre 2015 12:37

Adel Si-Bouekaz à Radio M : "L'amnistie fiscale en cours pourrait réserver de bonnes surprises"



Premier invité de la saison à Radio M, Adel Si-Bouekaz, PDG de Nomad Capital, estime que l'amnistie fiscale pourrait "permettre de canaliser vers les banques des fonds largement supérieur à un milliard de dollars".

Adel Si-Bouekaz, le PDG de Nomad Capital, a tenté, hier, de délivrer un message teinté d'optimisme sur les perspectives de l'économie algérienne. Le premier invité de la saison de Radio M commence par replacer les problèmes financiers de notre pays dans un cadre plus général. « Ils font partie d'un environnement économique global. Tout le monde sont concernés, la Chine,

l'Europe, les pays émergents... En Algérie, comme ailleurs, les opérateurs économiques nationaux et étrangers sont en train d'ajuster leurs stratégies au nouveau contexte », dit-il.

Un milliard de dollars

Le nouveau contexte, dans le cas de notre pays, c'est d'abord celui d'une rareté annoncée des ressources financières qui oblige à explorer d'autres horizons que celui du seul financement budgétaire. Adel Si-Bouekaz salue ainsi « l'initiative de l'amnistie fiscale qui va dans le bon sens à condition de la coupler à des projets de financement industriel ». L'expert financier algérien se dit persuadé qu'elle « pourrait réserver de bonnes surprises et permettre de canaliser vers les banques des fonds largement supérieur à un milliard de dollars ». A condition, ajoute-t-il, que les pouvoirs publics lèvent les ambiguïtés qui demeurent et « précisent clairement que la fraude fiscale n'est pas concernée par la déclaration sur l'honneur réclamée à propos de l'origine des fonds ».

Vers la fin du « dogme » de l'endettement extérieur

Bien qu'il annonce, à contre courant des pronostics de la plupart des observateurs, un probable succès de l'opération en cours de « mise en conformité fiscale volontaire », le PDG de Nomad Capital insiste sur son caractère « symbolique ». « Elle n'est pas susceptible de résoudre à elle seule l'équation devenue compliquée du financement des investissements publics ». Il faudra dans la période à venir multiplier les solutions en renonçant en chemin à un certains nombre de « dogmes ». Au premier rang d'entre eux figure l'interdiction de l'endettement extérieur. « L'Algérie participe à un certain nombre de structures multilatérales comme la BAD (Banque africaine de développement) qui ne demandent qu'à pouvoir s'exposer un peu plus à elle. En outre de nombreux fonds d'investissements sont spécialisés dans le financement des infrastructures et se contenteraient aisément de rentabilités annuelles de 3 à 4% par an, alors même que de nombreuses sociétés portuaires, aéroportuaires ou de gestion des autoroutes sont très rentables comme le montre l'expérience des pays voisins.

Un « grand emprunt national qui doit avoir du contenu »

Une autre piste pourrait être constitué par un « grand emprunt national » qui doit, selon Adel Si-Bouekaz, « avoir du contenu ». En s'inspirant, par exemple, du succès récent du doublement du canal de Suez, il devrait être associé, pour emporter l'adhésion des épargnants algériens, mais aussi des banquiers qui « sont très friands de garanties réelles », à des projets d'infrastructures précis comme par exemple le grand port dont la construction est envisagée au centre du pays. Le PDG de Nomad Capital ajoute que, pour mieux gérer ces projets, l'Algérie a besoin de moderniser ses outils. « On ne pourra pas mener ces projets avec les outils existants ». Les options ouvertes vont, pour l'expert algérien, d'un « renforcement des moyens de la CNED, à la création d'une Agence nationale voire d'un secrétariat d'Etat à la modernisation de l'économie ».

Pas de pénurie de financement dans les banques

« Il ne faut rien dramatiser nous ne sommes pas dans une situation de credit crunch (pénurie de financement bancaire) », soutient également le PDG de Nomad Capital à propos des nouvelles perspectives des liquidités des banques algériennes évoquées la semaine dernière par le gouverneur de la Banque d'Algérie. Selon cet expert, « les banques algériennes ne rencontrent pas, actuellement, de problèmes de financement des investissements des PME. Les problèmes qui se posent de façon croissante sont relatifs à la limitation des crédits par signature destinés au financement du commerce extérieur ». Dans ce domaine également, bien qu'il « salue la volonté des pouvoirs publics de réduire les importations », Adel Si-Bouekaz appelle à « des clarifications qui permettent de distinguer entre les produits de la revente en l'état et les importations destinées au fonctionnement de l'outil de production national ». Pour lui, « il y a plusieurs façons de réduire la facture des importations. Il s'agit de le faire de façon progressive et adaptée. On ne pourra pas substituer la production locale aux importations en 6 mois ».

Deux nouvelles entreprises privées à la Bourse d'Alger

Le financement de l'économie c'est aussi le rôle du marché financier. Un instrument encore largement négligé par les autorités algériennes et dont le développement tient à cœur au PDG de Nomad Capital dont l'entreprise accompagne actuellement l'« entrée à la Bourse d'Alger, prévue en 2016, de deux nouvelles entreprises privées », parmi lesquelles figure une société spécialisée dans la production de médicaments. Un marché financier qui pour Adel Si-Bouekaz est « en attente de réalisation de nombreux processus d'introduction à la Bourse d'Alger ». La prochaine annonce devrait être constituée par l'ouverture du capital, prévue à hauteur de 35%, de la cimenterie publique de Ain el Kebira, filiale du groupe GICA. « Le dossier est ficelé et l'introduction en Bourse devrait intervenir fin 2015 ou début 2016 ». Au passage, le PDG de Nomad Capital ne se prive pas d'égratigner les responsables du programme d'introduction en Bourse de huit entreprises publiques, annoncé voici près de 18 mois, qui prennent tout leur temps et « préfèrent s'adresser à des commissaires aux comptes, dont ce n'est pas le métier, plutôt que de solliciter l'expertise nationale disponible dans le secteur privé », dit-il à ce sujet.